

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Chlef
Daira d'Ouled Fares
Commune de Chettia
NIF : 098402249024426

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le président de l'assemblée populaire communale de Chettia, porte à la connaissance des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N° 13/2025 paru dans les quotidiens nationaux : AFRICA NEWS du 04/12/2025, BOTOLA du 04/12/2025 relatif :

" équipement du nouveau siège APC "

Qu'à l'issue de l'analyse et l'évaluation des offres, le marché a été attribué provisoirement à l'entreprise suivante :

Designation du Projet	Entreprise Retenue	Montant en TTC avant correction	Montant en TTC après correction	Délai De livraison	Note Technique	Critères De Choix
"équipement du nouveau siège APC "	"BOUZIANE MOHAMMED " Commerce de gros de matériels hydrauliques Destinés à l'agriculture NIF: 18402200017911100201	49.814.590,00 DA	48.922.090,00 DA	Dix(10) jours	27 NOTES	L'offre Economiquement la plus avantageuse

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par la Commission d'évaluation des offres, peut introduire un recours dans les 10 jours qui suivent la date de publication du présent avis dans les quotidiens nationaux sus indiqués ou dans le BOMOP, auprès de la Commission des Marchés compétente conformément à l'article 82 du décret présidentiel sus cité.

CHETTIA le

LE PRESIDENT DE L'APC